

# SERVICES AUX ÉTRANGERS

## CHANGEMENT D'ADRESSE SUR CARTE DE SÉJOUR

### **A l'intérieur du département :**

- justificatif de domicile
- carte de séjour (original)
- un extrait de naissance ou extrait de mariage ou livret de famille

### **Hors département :**

- 3 photos
- carte de séjour
- passeport
- justificatif de domicile ou attestation d'accueil de la personne qui héberge
- un extrait de naissance ou extrait de mariage ou livret de famille

## DÉLIVRANCE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

**Démarche à effectuer auprès de** la mairie du domicile du demandeur

**Documents à fournir :**

**> *Justificatifs d'identité de l'hébergeant***

Si le demandeur est français :

- carte d'identité ou passeport

Si le demandeur est étranger (fournir selon sa situation)

- une carte de résident ou carte de séjour
- un récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjour
- une carte diplomatique ou carte spéciale délivrée par le Ministère des Affaires

Etrangères français

**> *Justificatifs relatifs au domicile de l'hébergeant***

- Justificatif de domicile ( quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, eau et téléphone).
- Bail de location ou titre de propriété.

**> *Justificatifs relatifs aux ressources***

- 3 derniers bulletins de salaires de la famille ou justificatifs RMI, ASSEDIC, retraite, CAF...

**> *Attestation d'assurance*** pour soins médicaux et hospitaliers (pas obligatoire).

**Tarif :**

Timbre fiscal OMI de 45 euros

**Observations :**

L'attestation d'accueil est un document officiel rempli et signé par toute personne française ou étrangère qui souhaite recevoir un ressortissant étranger venant en France pour effectuer un séjour à caractère familial ou privé n'excédant pas 3 mois.

L'hébergeant doit faire parvenir l'attestation d'accueil dûment remplie et signée à la personne étrangère qu'il souhaite accueillir afin d'obtenir son visa ou de le présenter lors des contrôles à la frontière

Un visiteur peut être accompagné de son conjoint ou de ses enfants mineurs sur 1 même attestation donc 1 seul timbre .

## PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR

### Documents à fournir :

- 4 photos
- passeport
- extrait de naissance
- justificatifs de domicile
- certificat de prise en charge ou dernier bulletin de salaire des parents
- autorisation parentale de séjour en FRANCE (si mineur et parents non domiciliés en FRANCE)
- couverture sociale (carte de sécurité sociale)
- carte de séjour des parents (si parents en FRANCE)
- 

### Documents à fournir selon situation :

- certificat de scolarité
- contrat de travail
- justificatifs de ressources

## **DOSSIER DE DEMANDE DE NATURALISATION FRANÇAISE**

La demande du dossier est à formuler par le ressortissant étranger auprès de :

Préfecture des Deux-Sèvres  
Direction de la Réglementation  
3ème Bureau, Service des naturalisations  
79099 NIORT CEDEX 9

La Préfecture transmettra les formulaires ainsi que la liste des documents à fournir à la mairie.

## **REGROUPEMENT FAMILIAL**

La demande de regroupement familial est à formuler auprès des services de la D.D.A.S à Niort

## RENOUVELLEMENT CARTE SÉJOUR

### Documents à fournir :

- 4 photos
- carte de séjour
- passeport
- extrait de naissance ou livret de famille
- justificatif de domicile (quittance)
- couverture sociale (carte de sécurité sociale)
- justificatif de ressources :
  - dernier bulletin de salaire
  - allocation familiale
  - justificatif du montant de la retraite

## TITRE DE VOYAGE

### **Documents à fournir :**

- 2 photos
- carte de séjour
- carte de réfugié
- justificatif de domicile

### **Tarif :**

Timbre fiscal de 8 €